

Image not found or type unknown



Délai convocation AGO de copropriétaires?

Par **petrusmico**, le **01/03/2021** à **11:52**

Bonjour,

Suite à réception (AR, signé le 24/12/20) de la lettre de convocation, pour une AGO du 14/01/21, le délai de convocation aurait-il été respecté?

Dans l'attente de votre réponse,

Cdlt,

Petrusmico

Par **wolfram2**, le **01/03/2021** à **12:46**

Bonjour

"Sauf urgence, cette convocation est notifiée au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à moins que le règlement de copropriété n'ait prévu un délai plus long."

Sous réserve des dispositions spéciales prises par ordonnances eu égard à la pandémie en cours.

Cordialement. wolfram